



**CONSEIL RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DE L'OUTAOUAIS**

AVIS RÉGIONAL
du
**CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'OUTAOUAIS
(CRDO)**

en regard de la

Consultation sur la gestion de l'eau

du

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

290, boulevard St-Joseph
bureau 203
Hull (Québec) J8Y 3Y3

Téléphone : (819) 770-2480
Télécopieur : (819) 770-8678

25 Octobre 1999

DESCRIPTION DU CRDO

Le Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO) a pour responsabilité de définir, sous forme de planification stratégique, les axes et les priorités de développement de la région. A cette fin, il doit :

- faire le lien entre la région et les différentes instances gouvernementales
- unir les agents et forces culturels, économiques et sociaux de la région
- susciter et s'associer à la prise en charge par le milieu de son développement économique
- orienter et favoriser le développement culturel, social et économique de la région dans le sens de ses destinées et en fonction de ses ressources naturelles et de sa situation géographique
- animer, consulter et concerter les différentes instances préoccupées par la planification du développement et la mise en valeur du potentiel de la région de l'Outaouais

Dans une perspective de respect des juridictions territoriales, régionales, locales et sectorielles, le CRDO a pour mandats de :

- être le porte-parole des aspirations régionales (avis, études, représentations sur des dossiers à caractère ponctuel, colloques, tables de travail ou toute autre forme de concertation ou d'animation du milieu) et soutien dans la mise en œuvre des actions régionales
- donner des avis au gouvernement et aux ministères sectoriels
- définir une stratégie de développement en identifiant les enjeux, les forces, les faiblesses, les priorités régionales et les axes de développement de l'Outaouais
- négocier et signer une entente-cadre avec le gouvernement
- conclure des ententes spécifiques avec des ministères ou organismes gouvernementaux, notamment pour réaliser les interventions prévues dans l'entente-cadre
- assurer la coordination et le suivi d'actions et de programmes de développement sur le territoire
- gérer conjointement avec le ministre responsable du développement régional, les fonds qui lui sont alloués pour du développement

Les affaires du CRDO sont régies par un Conseil d'administration et un Conseil exécutif. Le Conseil d'administration du CRDO regroupe 50 déléguées ou délégués, incluant, en plus du substitut du président, dix-huit (18) élues municipales ou élus municipaux, une représentante ou un (1) représentant des bandes indiennes, onze (11) représentantes ou représentants du secteur Économie/Développement, quatre (4) représentantes ou représentants du secteur des Services et treize (13) représentantes ou représentants des Tables ou Commissions sectorielles, une représentante ou un représentant de la Table des députés ainsi que le ministre responsable de la région ou son représentant.

POSITION DU CRDO

« *Savoir se poser les bonnes questions c'est bien plus dur que d'y répondre* »

Richard Séguin

C'est en raison de l'importance stratégique de l'eau pour la qualité de vie de toute la population du Québec en général et de l'Outaouais en particulier que le Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO) est des plus intéressé à tout projet de politique de gestion de l'eau et que ce conseil reconnaît les objectifs généraux proposés dans le cadre du document de consultation du Ministère de l'Environnement. Ces éléments interrogent la réflexion et le choix des actions tant individuelles que sociales :

- Assurer la protection de la santé publique
- Rechercher la pérennité de la ressource eau ;
- Mettre en valeur la ressource au plan social et économique ;
- Concilier les usages dans une perspectives de satisfaction des besoins légitimes.

Protection de la santé publique

La réflexion que tient le gouvernement face à la ressource eau est essentielle, car bien plus qu'une ressource naturelle monnayable, l'eau occupe la base absolue et supporte les fondements de la vie sur Terre.

Est-ce que l'incidence des choix et actions que nous faisons collectivement aujourd'hui hypothèquent la pérennité de la ressource dans sa qualité, son accessibilité et sa quantité ?

Est-ce que ces choix et actions affectent ou affecteront la santé publique de notre population ?

La pérennité de la ressource eau

Au Québec, l'apparente abondance « illimitée » de l'eau à mené à l'évolution de son utilisation de façon exponentielle au cours du dernier siècle.

Comment l'eau qui nous est toujours apparue comme une ressource inépuisable pourrait-elle devenir une ressource menacée ?

Comment mesurer l'ampleur des effets de nos actions sur la ressource jusqu'à ce jour ?

Mise en valeur de la ressource

Naturellement privilégié avec ses 3 % des réserves mondiales d'eau douce, le Québec n'est pas encore à l'état de manque critique en eau potable. Toutefois, nos besoins croissants et ceux des 6 milliards d'habitants de la planète accélèrent la raréfaction de la ressource et pressent la réflexion. Tôt ou tard, les questions de l'offre et de la demande nous forceront à revoir la gestion de la ressource eau qui, aussi fragile que vitale, dicte directement la qualité de la vie sur Terre.

Comment s'assurer que l'exploitation commerciale de la ressource ne mette pas en péril l'approvisionnement de la population ?

Concilier les usages

Les gestionnaires de la ressource devraient adopter une attitude préventive en vue de gérer la crise avant qu'elle ne se produise. Afin d'assurer la pérennité de la ressource et son utilisation optimale, le Québec et ses régions doivent se doter d'outils de gestion intégrée aptes à cartographier, évaluer et qualifier par un suivi permanent la ressource eau.

Sans en maîtriser la connaissance, le législateur peut-il porter un jugement fondé sur la quantité, la qualité, la vulnérabilité ou sur la pérennité de la ressource ?

Un gestionnaire responsable ne devrait-il pas prendre tous les moyens à sa disposition pour s'assurer d'établir les règles d'utilisation optimisant la durée de sa ressource la plus précieuse ?

LA GESTION DE LA RESSOURCE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comment peut-on mettre en valeur la ressource, assurer notre qualité de vie et le maintien de la croissance économique et s'assurer un environnement de qualité et des ressources aptes à soutenir le développement adéquat pour les générations futures tout en respectant la capacité actuelle et à venir du milieu à soutenir nos choix et actions ?

En cette matière, l'Outaouais tente, depuis quelques années, de se doter d'ouvrages-cadres, d'études, d'analyses et de concepts novateurs d'aménagement. De plus la région travaille à la mise sur pied d'outils d'assistance à la prise de décision qui tiennent compte du maximum de dimensions dans un cadre aussi transdisciplinaire que possible, tout en tenant compte de la capacité du milieu tant humain que naturel à recevoir le développement.

L'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (l'ATINO)

L'ATINO est une corporation à but non-lucratif issue d'un partenariat régional autour d'un objectif de mise en commun de l'information. L'objectif principal de l'ATINO est de développer un Système intégré d'aide à la décision (SIAD). C'est pour ce faire que cette agence procède présentement à l'assemblage du cadre écologique de référence (CER) de l'Outaouais à partir des outils de cartographie écologique développés au ministère de l'Environnement.

Le SIAD est un outil de support à la décision comprenant une impressionnante base de données brutes et traitées provenant de levés scientifiques sur le milieu naturel et humain (télédétection, géologie, biologie (faune et flore), hydrologie, foresterie, statistiques socio-économiques, aménagement et infrastructures, etc.).

L'ensemble de ses bases de données est présentement en voie d'être assemblé par l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (l'ATINO) et ses partenaires.

L'ATINO procède aussi à l'évaluation de la vulnérabilité des eaux souterraines à la contamination à partir des données des puisatiers. De plus, c'est à partir du CER que l'ATINO a pu caractériser l'ensemble des cours d'eau de l'Outaouais en termes d'hydro-éco-régions. Tous ces résultats viennent alimenter la compréhension de la ressource eau en région.

L'Outaouais Fluvial

Le concept de l'Outaouais Fluvial aborde le désenclavement régional par la mise en valeur des couloirs fluviaux de la rivière des Outaouais et de ses affluents depuis leur source jusqu'à leur embouchure dans un contexte de développement intégré.

Ce concept a été intégré aux schémas révisés des 4 MRC de la région (des Collines de l'Outaouais, Papineau, Pontiac et Vallée de la Gatineau) ainsi qu'à celui de la Communauté urbaine de l'Outaouais

Cette volonté régionale d'assurer la cohésion entre l'aménagement et le développement durable des plans d'eau et rivières de l'Outaouais est enchâssée dans la « Déclaration de Montbello ». Cette dernière a été entérinée par les principaux intervenants politiques et socio-économiques de la région. Elle établit les orientations fondamentales de l'aménagement riverain et permet aux composantes municipales d'y inscrire leur propre planification en équilibre avec l'évolution des écosystèmes, le développement des communications et ce, dans le respect du paysage.

L'Outaouais Fluvial¹ aborde plusieurs dimensions tels que le nautisme, la protection des berges, les habitats fauniques et floristiques, le paysage, la culture, le patrimoine, les sentiers récréatifs, les espaces naturels, le milieu bâti et toute la gestion des espaces publics. Les principes d'aménagement qui résultent du concept sont le fruit du consensus du milieu et implantés par le biais de la mise en œuvre de Plans de développement intégré (PDI) propre à chacune des rivières ou tronçons de rivière.

La Table Stratégique de l'Outaouais Fluvial du CRDO et ses partenaires amorcent présentement la confection du quatrième PDI. Ces projets concernent les rivières des Outaouais, de la Gatineau (2) et du Lièvre.

Caractérisation des rivières

La Table Stratégique de l'Outaouais Fluvial du CRDO et le ministère des Ressources naturelles du Québec² ont signé une entente par laquelle le CRDO s'est vu confié le mandat de réaliser un exercice de caractérisation des rivières de la région de l'Outaouais s'appuyant sur une méthodologie appropriée permettant de dresser un inventaire des potentiels et usages des rivières et de les évaluer.

L'application de la méthode en situation réelle dans le contexte de notre région permettra également de vérifier si elle est réalisable dans d'autres régions du Québec.

Cette étude sera complétée par l'application d'une méthodologie d'inventaire réalisée pour le ministère de la Culture et des Communications³. Cette méthodologie d'inventaire comprend notamment, un plan d'orientation et un plan d'action, de même que l'instrumentation pour évaluer la valeur culturelle des rivières.

De plus, une étude, présentement en cours et réalisée pour le ministère de l'Environnement qui vise à caractériser les rivières des régions hydrographiques du Québec sera également intégrée à l'étude du CRDO.

¹ L'ensemble du concept de l'Outaouais Fluvial est présenté sur le site internet de l'Outaouais Fluvial <http://www.outaouais.org/outfluv>

² Pour le Groupe de travail inter-ministériel sur les rivières composé du ministère de la Culture et des communications, du ministère des Affaires municipales, du ministère du Tourisme et du ministère de l'Environnement.

³ Le patrimoine culturel des rivières, méthodologie d'inventaire, MCC, juillet 1998.

Objectifs de la Caractérisation des rivières de l'Outaouais:

1. Élaborer le cadre méthodologique permettant d'inventorier, d'évaluer, d'intégrer et de représenter les données pertinentes à une caractérisation des rivières en tenant compte, notamment, des méthodologies proposées pour les patrimoines naturel et culturel;
2. Valider ce cadre méthodologique en l'appliquant à la région de l'Outaouais en caractérisant les rivières en fonction des usages et des potentiels naturels, culturels, récréotouristiques, fauniques, hydroélectriques et autres;
3. Dresser un bilan des potentiels des rivières de l'Outaouais et présenter les résultats sur des supports adéquats (cartes, fiches, banques de données...); les résultats doivent être utilisables directement par les systèmes de référence existants (L'ATINO, SIGAT)
4. Évaluer le processus réalisé quant à l'intérêt et la participation à l'exercice des organismes du milieu (instances municipales, groupes environnementaux, associations, promoteurs,...), quant au support technique et financier adéquat et à la durée dudit processus; évaluer également sa faisabilité dans d'autres régions du Québec;
5. Élaborer un document vulgarisé et illustré décrivant la démarche et ses résultats, document pouvant servir de guide dans d'autres régions du Québec.

La région hydrographique est l'échelle d'application. Or une sélection de sous-bassins hydrographiques de l'Outaouais à étudier doit être faite. Les rivières retenues devront être représentatives de la région, du point de vue des potentiels et des enjeux régionaux. La méthodologie sera appliquée sur une ou deux rivières traversant plus d'une région administrative.

Parfaire le niveau de connaissance de la ressource

La gestion intégrée des ressources dans un cadre de développement durable figure en première ligne des priorités de développement de l'Outaouais. La région multiplie à cet effet l'acquisition d'outils de gestion propres à satisfaire les exigences les plus sévères en matière de prise de décision conséquente comme en témoignent les projets de l'ATINO, de l'Outaouais Fluvial et de Caractérisation de rivières.

En Outaouais et au Québec en général avant d'arriver à un constat clair de la situation de la ressource eau, beaucoup de recherche reste à faire comme en

témoigne la majorité de la documentation produite dans le cadre des audiences de la Commission sur la gestion de l'eau.

Que ce soit au niveau de l'agriculture et de ses multiples usages de l'eau (GENE108.4) ou encore des eaux souterraines (GENE 108.1, SOUT 2,3,4,5,6,7,8,9,10), tous s'entendent sur le manque de connaissance que l'on possède de la ressource tant sur sa qualité, sa quantité, sa mobilité, sa vulnérabilité et sa pérennité comme en témoignent les trois exemples régionaux qui suivent.

1...en matière de contamination de la nappe phréatique

Le site Cook, développé et exploité en vertu des permis et réglementations en vigueur à l'époque est aujourd'hui reconnu comme étant la source de la contamination des puits d'eau potable environnants. Cette « erreur » coûte non seulement des millions de dollars en travaux de pompage de l'aquifère pour en traiter la contamination, mais a littéralement souillé la nappe phréatique. Les résidents du secteur ont dû être raccordés au réseau d'aqueduc.

De plus, la configuration du drainage hydrogéologique laisse présager que le pire ne soit pas encore survenu puisque cette contamination affecte une nappe en amont d'une prise d'eau régionale de la Communauté urbaine de l'Outaouais qui dessert plus de 300 000 personnes en bordure de la rivière des Outaouais...

« La circulation des eaux souterraines est si lente que les problèmes mettent longtemps à apparaître. En raison de ce phénomène, et en raison du coût exorbitant que représente le nettoyage d'un aquifère contaminé (si toutefois, il est possible), il est préférable et de loin de prévenir en premier lieu tout risque de contamination.»⁴

2...en matière de conciliation des usages

L'exemple plus récent de l'assèchement des puits d'un quartier de la ville d'Aylmer, suite à l'extraction massive d'eau de l'aquifère pour des besoins d'arrosage d'un terrain de golf, illustre comment le manque de connaissance liée à l'exploitation inconséquente de la ressource peuvent entraîner des erreurs d'exploitation.

3...en matière de contamination des eaux de surface

« La région de l'Outaouais a été identifiée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation comme une zone à fort potentiel de développement de l'aquiculture à cause notamment de l'abondance probable de ses eaux souterraines (sic). Un tel développement ne peut se faire sans

⁴ GENE 108-10

évaluation de la capacité du milieu récepteur, l'impact sur les lacs recevant l'effluent de la pisciculture pouvant être dramatique. »⁵...

Connaissant l'impact environnemental sur la qualité des eaux de surface suite à l'exploitation aquicole par le promoteur du lac Heney dans la MRC Vallée de la Gatineau et sachant que ce promoteur avait dûment obtenu tous les permis et autorisations, force est de constater que les eaux de surface constituent un environnement excessivement fragile et très mal connu.

En définitive...

À notre avis, le résultat de la réflexion de l'état devrait s'articuler autour de la recherche d'une meilleure connaissance terrain de la ressource afin d'en assurer une meilleure gestion intégrée et une vision plus critique en ce qui a trait à l'exploitation commerciale ou toute autre intervention ayant un impact sur l'eau.

Cette réflexion devrait mener à une opération exhaustive d'accumulation de données scientifiques intégrées en des analyses multi-critères et transdisciplinaires afin d'alimenter des systèmes d'aide à la décision.

Enfin et surtout, le législateur devrait établir une politique excessivement prudente tenant compte de la fragilité de la ressource jusqu'à l'obtention d'une connaissance adéquate de l'état réel du milieu et de sa capacité à soutenir l'intervention humaine

⁵ Portrait régional de l'eau de la région de l'Outaouais, Consultation publique sur la gestion de l'eau, 1999, ME,

RECOMMANDATIONS DU CRDO

1. **Projet d'étude pilote régionale sur la Caractérisation des eaux souterraines**

Les régions du Québec ne possèdent pas les ressources financières pour assurer l'acquisition des connaissances essentielles à l'évaluation adéquate de la ressource. Cette responsabilité de financement incombe au gouvernement du Québec, qui possède, en fait la juridiction constitutionnelle des ressources sur l'ensemble de son territoire.

Dès lors, afin de contrer les lacunes identifiées en regard du niveau de connaissance de l'ensemble de la gestion de l'eau (eaux souterraines et de surface), le CRDO propose à la Commission de recommander au gouvernement **d'utiliser la région de l'Outaouais comme région d'étude pilote et d'y entreprendre un exercice exhaustif d'acquisition des données (hydro-géologiques et autres) pertinentes à une meilleure connaissance de la ressource eau afin de dégager une méthodologie apte à caractériser la nature de cette ressource eau et aussi en qualifier la capacité et la vulnérabilité.**

L'expérience pilote viendrait compléter l'exercice de **Caractérisation des rivières de l'Outaouais** qu'entreprend le CRDO et sa Table Stratégique de l'Outaouais Fluvial par le biais d'une entente signée entre ce dernier et le ministère des Ressources naturelles (MRN).

Tout comme l'exercice de **Caractérisation des rivières de l'Outaouais**, l'exercice de **Caractérisation des eaux souterraines** devrait mener à la définition d'une méthodologie et à son application à un bassin versant en vue de valider un éventuel élargissement à l'ensemble des bassins versants du Québec avec ou sans le cadre écologique de référence.

L'expérience-pilote de **Caractérisation des eaux souterraines** pourrait de plus venir se greffer à l'accumulation de données sur le milieu naturel que la région de l'Outaouais intègre présentement dans le cadre de la mise sur pied de son système intégré d'aide à la décision (SIAD).

Enfin, le bassin hydrographique de la rivière des Outaouais, de par ses caractéristiques naturelles et administratives, jumelé au fait que la région est la seule au Québec à bénéficier d'un cadre écologique de référence totalement numérique font de l'Outaouais une région où un grand nombre d'applications portant sur la gestion de la ressource pourraient être évaluées sur le terrain afin d'y développer un créneau d'expertise à forte valeur ajoutée exportable dans l'ensemble du Québec voire à l'étranger.

2. Agence régionale de gestion par bassin

Les régions et leurs constituantes municipales doivent assurer un leadership au niveau de la connaissance et de la gestion qui ne peuvent, comme la ressource, être gérées selon des limites administratives car, de par leur nature, les rivières et les eaux souterraines transcendent les limites administratives.

L'approche de gestion par bassin versant s'avère une formule qui a le mérite de correspondre à la nature des choses. Ainsi, le modèle de schéma directeur de l'eau (SDE) du Comité du bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), offre, à notre avis, une piste de solution intéressante.

Les SDE devraient, toutefois, être basés sur la connaissance du milieu que procurent des outils tels que le SIAD et les exercices de caractérisation des rivières et eaux souterraines précités.

C'est dans ce cadre que le CRDO propose à la Commission de recommander au gouvernement **la création d'Agences de l'eau. Ces agences pourraient opérer par grand bassin versant et être formées de représentants du monde municipal, des ministères et conseils régionaux de développement concernés et autres groupes d'intérêt** et chargés de voir à l'élaboration des SDE.

3. L'exportation de l'eau

« Les provinces sont propriétaires des ressources naturelles, notamment de l'eau, sur leurs territoires respectifs. Aucune entité publique ou privée ne peut capter, ni exporter de l'eau douce sans obtenir un permis, une licence ou une autre forme d'autorisation de l'organisme provincial compétent.

En gestion environnementale, la prévention apparaît une attitude moins coûteuse que les interventions de réhabilitation et de restauration des ressources naturelles. »⁶

Dans ce contexte et malgré l'énorme potentiel économique que représente la ressource eau, le CRDO propose à la Commission de recommander au gouvernement **d'accumuler une connaissance beaucoup plus poussée de la ressource avant de prendre une décision relative à l'exploitation commerciale massive de la ressource eau.**

Cependant, là où le Québec peut intervenir immédiatement, c'est dans le transfert technologique vers d'autres pays de son expertise dans le domaine. Le Québec compte en effet une masse critique d'experts et de professionnels des techniques de l'eau.

⁶ GENE 108-10

OUVRAGES CITÉS :

GENE108

Documents de soutien aux ateliers de travail de la Commission du 1er au 18 juin 1999.

GENE108.1

René Beaudet. Les eaux souterraines, 26 mai 1999, 36 pages et annexe.

GENE108.4

Monique Lajoie. L'agriculture et ses multiples usages de l'eau, 28 mai 1999, 34 pages.

GENE108.10

Hélène Ross. L'exportation de l'eau, 9 juin 1999, 28 pages.

SOUT1

Michèle Boulanger. Étude comparative de quelques politiques nord américaines et européennes de protection et de conservation des eaux souterraines, 6 août 1998, 65 pages et annexe.

SOUT1.1

Michèle Boulanger. Étude comparative de quelques politiques nord américaines et européennes de protection et de conservation des eaux souterraines : Tableaux comparatifs, 6 août 1998, non paginé.

SOUT2

Ministère de l'Environnement. Guide de classification des eaux souterraines du Québec, Service des pesticides et des eaux souterraines, 1er février 1999, 12 pages et annexe.

SOUT3

Ministère de l'Environnement et de la Faune. La problématique des eaux souterraines au Québec, avril 1996, 73 pages.

SOUT4

Ministère de l'Environnement et de la Faune. Plan d'action pour la mise en œuvre de la Politique de protection et de conservation des eaux souterraines, avril 1996, 89 pages.

SOUT5

Ministère de l'Environnement et de la Faune. Politique de protection et de conservation des eaux souterraines, document de travail, Service des pesticides et des eaux souterraines, juin 1997, 49 pages et annexe.

SOUT6

Gouvernement du Québec. Loi favorisant la protection des eaux souterraines, chapitre 25, 1998, non paginé.

SOUT7

Ministère de l'Environnement et de la Faune. Projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines, avril 1996, 35 pages et annexe.

SOUT8

Ministère de l'Environnement et de la Faune. Synthèse des commentaires reçus sur le projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines, Service des pesticides et des eaux souterraines, mars 1997, 20 pages.

SOUT9

Environnement Canada. Les eaux souterraines – trésors cachés de la nature, 1993, 12 pages.

SOUT10

Richard Morin. Documents d'information sur l'aquaculture, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

- la liste des établissements piscicoles et de leurs produits, avril 1997, 13 pages et annexe;
- les services et publications offerts par le MAPAQ en aquaculture, septembre 1997, 7 pages;
- les lois et règlements relatifs à l'aquaculture d'eau douce, septembre 1997, 11 pages et annexe;
- la production piscicole au Québec, mars 1998, 7 pages.